ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 17015-1:2024

Passation électronique des marchés publics - Catalogue - Partie 1 : Chorégraphies

Electronic Public Procurement - Catalogue - Part 1: Choreographies

Elektronisches öffentliches Beschaffungswesen - Katalog - Teil 1: Choreographien

04/2024

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 17015-1:2024 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 17015-1:2024.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 17015-1

Avril 2024

ICS 35.240.63

Version Française

Passation électronique des marchés publics - Catalogue - Partie 1 : Chorégraphies

Elektronisches öffentliches Beschaffungswesen - Katalog - Teil 1: Choreographien

Electronic Public Procurement - Catalogue - Part 1: Choreographies

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 19 février 2024.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

© 2024 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 17015-1:2024 F

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Sommaire

Page

Avant-propos européen 4

Introduction 6

1 Domaine d'application 7

2 Références normatives 7

3 Termes et définitions 7

4 Symboles et abréviations 10

5 Environnement commercial et exigences commerciales de haut niveau 10
5.1 Objectifs (commerciaux) des chorégraphies 10
5.2 Environnement commercial 11
5.2.1 Généralités 11
5.2.2 Contexte commercial 11
5.2.3 Positionnement dans l'architecture ARIE 12
5.3 Organisation et partenaires commerciaux impliqués 12
5.4 Exigences de haut niveau applicables aux procédures commerciales 13

6 Catalogue dans un contexte de chorégraphie 14
6.1 Généralités 14
6.2 Variantes de procédures commerciales 14
6.2.1 Généralités 14
6.2.2 Exigences de haut niveau applicables aux variantes de procédures commerciales 15
6.2.3 Déclaration de conformité 16
6.3 Variante A de procédure commerciale — Catalogue avec accusé de réception 16
6.3.1 Exigences applicables à la variante A de procédure commerciale 16
6.3.2 Diagramme d'états-transitions pour la variante A de procédure commerciale [informatif] 17
6.3.3 Définition de la variante A de procédure commerciale 17
6.3.4 Scénarios associés à la variante A de procédure commerciale 18
6.3.5 Règles opérationnelles applicables à la variante A de procédure commerciale 19
6.3.6 Exemples clés pour la variante A de procédure commerciale [informatif] 19
6.4 Variante B de procédure commerciale — Catalogue sans accusé de réception 20
6.4.1 Exigences applicables à la variante B de procédure commerciale 20
6.4.2 Diagramme d'états-transitions pour la variante B de procédure commerciale [informatif] 20
6.4.3 Définition de la variante B de procédure commerciale 20
6.4.4 Scénarios associés à la variante B de procédure commerciale 22
6.4.5 Règles opérationnelles applicables à la variante B de procédure commerciale 22
6.4.6 Exemples clés pour la variante B de procédure commerciale [informatif] 23

7 Catalogue pré-adjudication dans un contexte de chorégraphie 23
7.1 Généralités 23
7.2 Variantes de procédures commerciales 24
7.2.1 Généralités 24
7.2.2 Exigences de haut niveau applicables aux variantes de procédures commerciales 24
7.2.3 Déclaration de conformité 25
7.3 Variante C de procédure commerciale — Catalogue pré-adjudication simple 25

7.3.1 Exigences applicables à la variante C de procédure commerciale 25
7.3.2 Diagramme d'états-transitions pour la variante C de procédure commerciale [informatif] 25
7.3.3 Définition de la variante C de procédure commerciale 26
7.3.4 Scénarios associés à la variante C de procédure commerciale 27
7.3.5 Règles opérationnelles applicables à la variante C de procédure commerciale 27
7.3.6 Exemples clés pour variante C de procédure commerciale [informatif] - Exemple 1 27
7.4 Variante D de procédure commerciale — Catalogue pré-adjudication avancé 28
7.4.1 Exigences applicables à la variante D de procédure commerciale 28
7.4.2 Diagramme d'états-transitions pour la variante D de procédure commerciale [informatif] 28
7.4.3 Définition de la variante D de procédure commerciale 28
7.4.4 Scénarios associés à la variante D de procédure commerciale 30
7.4.5 Règles opérationnelles applicables à la variante D de procédure commerciale 30
7.4.6 Exemples clés pour variante D de procédure commerciale [informatif] — Exemple 1 31

8 Catalogue externe dans un contexte de chorégraphie 31
8.1 Généralités 31
8.2 Variantes de procédures commerciales 32
8.2.1 Généralités 32
8.2.2 Exigences de haut niveau applicables aux variantes de procédures commerciales 32
8.2.3 Déclaration de conformité 32
8.3 Variante E de procédure commerciale — Punch-out 33
8.3.1 Exigences applicables à la variante E de procédure commerciale 33
8.3.2 Diagramme d'états-transitions pour la variante E de procédure commerciale [informatif] 33
8.3.3 Définition de la variante E de procédure commerciale 33
8.3.4 Scénarios associés à la variante E de procédure commerciale 35
8.3.5 Règles applicables à la variante E de procédure commerciale 35
8.3.6 Exemples clés pour variante E de procédure commerciale [informatif] - Exemple 1 35

9 Transactions impliquées 35
9.1 Résumé 35
9.2 Collaborations 36
9.2.1 Généralités 36
9.2.2 Le fournisseur de catalogue envoie un catalogue (BC-17015-1:2024-1) 37
9.2.3 Le destinataire du catalogue envoie un accusé de réception de catalogue (BC-17015-1:2024-2) 38
9.2.4 Le destinataire du catalogue envoie une demande de catalogue pré-adjudication (BC-17015-1:2024-3) 39
9.2.5 Le fournisseur de catalogue envoie un catalogue pré-adjudication (BC-17015-1:2024-4) 40
9.2.6 Le vendeur envoie le panier d'achat (BC-17015-1:2024-5) 41

Annexe A (informative) Aperçu des paragraphes entrant dans le cadre de l'utilisation dérivée 42

Bibliographie 43

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN 17015-1:2024) a été élaboré par le comité technique CEN/TC 440 « Marchés publics électroniques », dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en Octobre 2024, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en Octobre 2024.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote du CEN-CENELEC sur l'utilisation dérivée (tel qu'approuvé par le CEN/CA (Conseil d'administration) par décision 37/2019). Pour plus d'informations sur la mise en œuvre de l'utilisation dérivée dans le cadre du CEN/TC 440 cliquer ici : https://www.cencenelec.eu/areas-of-work/cen-cenelec-topics/public-procurement/cen-tc-440-electronic-public-procurement/

Le présent document fait partie d'une série de documents en plusieurs parties, élaborés par le CEN/TC 440, ou en cours d'élaboration :

- série 17011 : eProcurement Architecture (Architecture des achats par voie électronique), qui fournit un ensemble de spécifications décrivant les différents aspects de l'architecture de passation électronique des marchés pour les spécifications d'interopérabilité commerciale ;
- série 17015 : eCatalogue Business Interoperability Specifications (Spécifications d'interopérabilité commerciale applicables aux catalogues électroniques), qui fournit un ensemble de spécifications décrivant la chorégraphie commerciale, les transactions, les spécifications de liaison syntaxique et les lignes directrices requises pour prendre en charge les procédures de catalogue électronique ;
- série 17016 : eOrdering Business Interoperability Specifications (Spécifications d'interopérabilité commerciale applicables aux commandes électroniques), qui fournit un ensemble de spécifications décrivant la chorégraphie commerciale, les transactions, les spécifications de liaison syntaxique et les lignes directrices requises pour prendre en charge les procédures de commande électronique ;
- série 17017 : eFulfilment Business Interoperability Specifications (Spécifications d'interopérabilité commerciale applicables à la logistique électronique), qui fournit un ensemble de spécifications décrivant la chorégraphie commerciale, les transactions, les spécifications de liaison syntaxique et les lignes directrices requises pour prendre en charge les procédures de logistique électronique.

Les formes verbales « doit », « ne doit pas », « il convient », « il convient de ne pas », « il est permis/il se peut », « peut » et « ne peut pas » sont interprétées conformément au Règlement intérieur du CEN/CENELEC — Partie 3:2022, Article 7[1].

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

[1] https://boss.cen.eu/reference-material/refdocs/pages/

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Introduction

Projet pilote sur l'utilisation dérivée

La présente publication s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote du CEN-CENELEC sur l'utilisation dérivée (tel qu'approuvé par le CEN/CA (Conseil d'administration) par décision 38/2019).

Le CEN détient les droits d'auteur sur toutes les publications du CEN, y compris sur l'intégralité de leur contenu et les métadonnées associées, comme décrit dans le Guide 10 du CEN-CENELEC « Politique en matière de distribution, de ventes et de droits d'auteur des publications CEN-CENELEC ». Toutefois, grâce ce projet pilote sur l'utilisation dérivée, le CEN autorise la copie, la reproduction et la traduction du contenu de livrables du CEN/TC 440 dans des circonstances bien définies.

Dans le cadre du projet pilote sur l'utilisation dérivée, il est permis de copier, de reproduire et de traduire des sections spécifiques de publications du CEN/TC 440 dans les cas où cela s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre adéquate de la publication. Les sections entrant dans le cadre de l'utilisation dérivée seront généralement des éléments, tels que des définitions sémantiques et des règles liées à l'utilisation d'éléments d'information, ainsi que le nom, la définition et la description de procédures et de transactions nécessaires au fonctionnement de solutions logicielles, qu'elles soient destinées à la vente sur le marché privé ou à une utilisation dans le secteur public, et des documents d'aide à la mise en œuvre et à l'utilisation dans des pays et/ou des secteurs d'activité spécifiques.

Dans le cadre de l'utilisation dérivée, il convient que toute utilisation de contenu, qui a été copié, reproduit ou traduit à partir d'une publication du CEN/TC 440, soit conforme à l'utilisation prévue de la publication. L'utilisation dérivée ne peut pas s'appliquer à des cas d'utilisation autres que ceux que la publication est destinée à prendre en charge. L'utilisation prévue de la présente publication est exposée ci-dessous.

Utilisation prévue de la présente publication

Le présent document a été élaboré à l'intention de toute organisation recherchant des recommandations relatives à la mise en œuvre et l'utilisation de livrables dans le cadre de la passation électronique de marchés, ainsi que pour les organisations développant ou mettant en œuvre des applications logicielles liées à la passation électronique de marchés, telles que les fournisseurs de logiciels, les entités commerciales et les autorités nationales. Il convient que ces applications logicielles soient conformes à la présente publication.

Parties du document auxquelles s'applique l'utilisation dérivée

Chaque paragraphe ayant trait à l'utilisation dérivée sera clairement indiqué par une note de bas de page. La spécification CEN/TS 17011-3[2], *Electronic Public Procurement — Architecture — Part 3: définit jusqu'à quel point il est possible de modifier le contenu spécifique. Customization Guideline*.

L'Annexe A répertorie les intitulés de tous les paragraphes de la publication relevant de l'utilisation dérivée.

[2] En cours d'élaboration.

ILNAS-EN 17015-1:2024 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop